

Conditions Générales de Ventes Groupe Webqam

Les coordonnées du vendeur sont les suivantes :

WEBQAM, S.A.S. au capital de 18.800 euros. Sise 27 rue des Aciéries 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 501 967 459.

Adresse Email : office@webqam.fr

Numéro de téléphone : +(33) 4 77 93 18 63

Article 1. Définitions

Bon de commande ou Devis : Désigne le document en annexe par lequel le Client commande les Services couverts par le contrat. L'acceptation du devis vaut commande.

Calendrier : désigne le calendrier prévisionnel figurant dans la proposition.

Conditions générales : désigne le présent document qui énonce les dispositions juridiques applicables à la fourniture des Services.

Proposition : désigne le document dans lequel WEBQAM a formalisé son offre technique et tarifaire d'intervention et qui est joint aux présentes CGV.

Contrat : désigne la proposition, les conditions générales et le bon de commande ou le devis.

Développement : désigne les programmes de code, les animations et la documentation associée (préparatoire, technique, associée, etc.) ou non associée que WEBQAM établit en exécution du contrat et qui sont susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle.

Eléments de travail : désigne tout plan, spécification, instruction, logiciel, documents ou toute autre matière fournie par l'une des Parties à l'autre Partie pour l'exécution des Services, y compris les développements.

Lot : désigne une sous-partie des Services soumis à la procédure de recette.

Recette : désigne la procédure de vérification de la conformité des Services aux spécifications.

Services : désigne les prestations réalisées par WEBQAM dans le cadre du contrat. Ces prestations sont décrites dans la proposition. Elles peuvent notamment consister en des études, des prestations de conseil, de productions créatives, audiovisuelles ou des développements.

Spécifications : désigne les critères de recette des Services définis dans la Proposition ou dans tout document ultérieur convenu entre les parties, notamment l'étude préalable.

Anomalie : désigne le défaut ou la non-conformité reproductible des Services par rapport aux spécifications. Dans le cadre de développements, elle empêche le fonctionnement normal du développement ou provoque un résultat incorrect alors que le développement est utilisé conformément à la documentation.

Article 2. Objet

L'objet des présentes est de déterminer les termes et conditions de réalisation des Services tels que définis dans la Proposition, auprès d'une clientèle de professionnels.

Article 3. Commandes

Mode de passation des commandes : Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit du devis par le Client. L'acceptation du devis vaut commande. Toute demande de devis doit être confirmée par écrit par le Client. Sauf stipulation contraire, les offres engagent WEBQAM pendant un délai maximum de 30 jours après leur établissement. WEBQAM accepte d'honorer les commandes émises par le Client à la condition que ce dernier présente des garanties financières suffisantes pour régler les sommes dues. Un acompte pourra être demandé à la commande. Aussi, si WEBQAM a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le Client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande notamment en cas de modification dans sa situation juridique telle que l'ouverture d'une procédure collective ou d'une modification statutaire, WEBQAM peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant de l'intégralité des sommes dues. WEBQAM aura également la faculté, avant l'émission de la proposition comme en cours d'exécution de la commande, d'exiger du Client la communication de ses documents comptables, et notamment les comptes de résultat, bilans et annexes même prévisionnels.

Annulation de commandes : Toute résiliation ou annulation unilatérale, partielle ou totale, d'une commande à l'initiative du Client en cours d'exécution donnera lieu au versement immédiat par le Client à la société WEBQAM d'une indemnité financière équivalente au montant total des sommes restant dues au titre de la commande. De plus, les frais engagés par la Société WEBQAM notamment la location des noms de domaines, la mise en place d'un hébergement, les achats d'art (images, visuels, photos, typographies et vidéos) seront mis à la charge du Client.

Demande de modification des Services : Si au cours de l'exécution du contrat, le Client requiert tout complément ou modification des Services définis dans la Proposition, il devra transmettre par écrit à WEBQAM un rapport détaillé concernant l'expression de ses besoins. WEBQAM effectuera sur la base de ce rapport, une analyse de la demande du Client afin de pouvoir établir par écrit les conséquences de la mise en œuvre des nouveaux besoins requis, en termes de délais, de prix et de conséquences techniques par rapport au projet initial décrit dans la Proposition. Cette analyse s'effectuera en régie sur la base des tarifs de WEBQAM tels qu'indiqués dans la proposition. WEBQAM n'entreprendra les compléments ou modifications requis qu'après avoir reçu l'accord préalable et écrit du Client. Cet accord sera matérialisé par un avenant au Contrat, dûment signé par les deux Parties.

Article 4. Documents contractuels

Le Contrat sera constitué des éléments contractuels suivants, régissant les relations entre les Parties et dont l'ordre de priorité décroissant est :

- Les présentes conditions générales
- La proposition, signée par le Client
- Le(s) bon(s) de commande ou le(s) devis

Les termes du Contrat ne peuvent être modifiés que par voie d'avenant dûment signé des deux Parties sauf exception indiquée ci-après.

En cas de contradiction entre les dispositions contractuelles, celles des Conditions Générales prévaudront sur celles de la Proposition, lesquelles prévaudront sur celles du Bon de commande ou du devis. Tout autre document et notamment catalogue, prospectus, publicité, notice n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client. Si les conditions générales ou particulières, notamment d'achat, du Client contredisent, modifient ou complètent les présentes conditions générales de vente, la Société WEBQAM ne saurait en aucun cas être réputée les avoir acceptées même implicitement.

Le Contrat exprime l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il annule et remplace tout accord antérieur des Parties ayant le même objet. Il est précisé en tant que de besoin qu'en aucun cas les Conditions générales d'achat ou autres dispositions que le Client pourrait communiquer à WEBQAM antérieurement ou postérieurement à la conclusion du contrat ne pourront avoir valeur contractuelle, sauf acceptation écrite de WEBQAM. Sont nulles toutes adjonctions, ratures, modifications ou suppressions portées sur le Contrat qui ne seraient pas approuvées par acte écrit par WEBQAM. Il est convenu entre les Parties que les dispositions de la proposition pourront être modifiées et/ou précisées en fonction de l'évolution des contraintes de réalisation des Services et des réponses apportées par les Parties. Ces modifications et/ou précisions seront effectuées conformément aux dispositions figurant dans la Proposition et doivent en tout état de cause intervenir par écrit et être acceptées tant par WEBQAM que par le Client.

Article 5. Obligations du Client

Outre les informations prévues dans la Proposition, le Client s'engage à communiquer et à fournir à WEBQAM, dans les délais et conditions compatibles avec le Calendrier défini dans la Proposition, les documents et/ou informations nécessaires à la réalisation par WEBQAM des Services dont elle a la charge. A défaut de communication dans les délais et conditions prévues, WEBQAM pourra refuser de réaliser le Service prévu par le contrat, et ce sans indemnité au profit du Client. Il est rappelé que les Services en communication digitale nécessitent une collaboration active entre le Client et WEBQAM, et que le succès d'un projet dépend de facteurs indépendants de WEBQAM tels que l'organisation du Client, ses méthodes de travail, la qualification de son personnel et l'acceptation par les utilisateurs des changements que les Services peuvent impliquer. En conséquence, le Client s'engage à désigner un interlocuteur unique et à communiquer ses coordonnées par écrit à WEBQAM, qui sera chargé du suivi des Services réalisés, notamment pour les opérations de Recette. D'une manière générale, le Client s'engage à coopérer de bonne foi et sans réserve avec WEBQAM afin de lui permettre de réaliser les Services dans de bonnes conditions.

Article 6. Modalités d'exécution, gestion de projet

Lieu d'exécution des Services

Les Services s'effectueront principalement dans les locaux de WEBQAM (sur accord de ce dernier) au cours de l'exécution des Services. Pour les Services réalisés dans les locaux du Client, celui-ci s'engage à recevoir les membres du personnel de WEBQAM travaillant à la réalisation desdits Services dans les meilleures conditions de travail possibles. Le personnel de WEBQAM appelé à travailler dans les locaux du Client se conformera aux dispositions du règlement intérieur relatives aux règles d'hygiène et sécurité en vigueur au sein des locaux du Client et qui lui auront été communiquées au préalable.

Equipe de chacune des Parties

Chaque Partie est seule responsable de la désignation du type de profil et du nombre requis des membres de l'équipe affectés à l'exécution des Services.

L'ensemble du personnel de chaque Partie, affecté en tout ou partie à la réalisation des Services, reste en toutes circonstances, sous la seule autorité hiérarchique et disciplinaire de ladite Partie qui en assure seule la gestion administrative et sociale.

Suivi dans la fourniture des Services

Chaque Partie s'engage à s'exprimer pour désigner pour la durée du Contrat, un responsable ayant la qualité d'interlocuteur unique de l'autre Partie. Les responsables de chaque Partie, ainsi qu'éventuellement d'autres membres du personnel de chacune des Parties, pourront se réunir périodiquement en comité opérationnel, conformément aux dispositions figurant dans la Proposition. Sauf dispositions contraires de la Proposition, les comptes rendus de réunions sont rédigés et

envoyés par courrier ou par courriel par WEBQAM au Client au maximum 4 jours ouvrés après la date de réunion. A compter de leur remise, le Client dispose d'un délai de 4 jours ouvrés pour formuler d'éventuelles remarques ou objections. Au-delà, le compte-rendu sera réputé accepté.

Calendrier

Les Services seront exécutés selon le Calendrier prévisionnel figurant dans la Proposition. Ce calendrier est établi à titre purement informatif dans un but de planification, il ne saurait par conséquent avoir une valeur contractuelle et être opposé à ce titre à WEBQAM. Il tiendra compte de l'engagement du Client de fournir des informations nécessaires à l'accomplissement desdits Services. Le respect par WEBQAM des délais envisagés est conditionné par le respect par le Client des délais qui lui incombent conformément aux dispositions de la Proposition. Ce calendrier pourra être modifié après accord des deux Parties et analyse des impacts budgétaires. Au cas où l'une des Parties aurait connaissance d'un événement ou d'un fait quelconque susceptible de retarder l'exécution de tout ou partie des Services confiés à WEBQAM au titre du Contrat, elle en avisera l'autre Partie et les Parties se concerteront sur les moyens qui pourraient permettre de limiter le retard. Dans ce cas, le Calendrier de réalisation sera repoussé tout autant. Tous les délais mentionnés au dit Calendrier sont réputés calculés à partir de la date de signature du Bon de commande ou du Devis.

Article 7. Modalités financières

Prix des Services

En contrepartie de l'exécution des Services, le Client s'engage à payer à WEBQAM le prix stipulé dans la Proposition. Le montant fixé dans la Proposition est hors taxes et doit être majoré des taxes et droits en vigueur à la date de facturation.

Modalités de règlement

Les factures de WEBQAM sont payables au trentième jour suivant la date d'émission de la facture, sauf accord express particulier, net, sans escompte et par virement bancaire. En cas de retard de paiement pour quelque cause que ce soit, les sommes dues par le Client porteront intérêt de plein droit, à partir de la date d'échéance et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard sont calculés journalièrement, à un taux égal à 10 % par mois de retard sur la base du montant TTC des sommes dues. Le non-paiement partiel ou total de toutes sommes arrivées à échéance aura en outre pour effet, dès cette date, de permettre à WEBQAM de suspendre jusqu'à complet règlement des sommes dues, l'exécution des Services prévus par le Contrat, nonobstant ce droit de demander indemnisation du préjudice subi. Au-delà d'un retard de 90 jours à compter de chacune des dates d'échéance, WEBQAM pourra demander la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article Résiliation, aux torts du Client, nonobstant le droit pour WEBQAM de demander indemnisation du préjudice subi. Les sommes déjà versées par le Client à WEBQAM resteront acquises à WEBQAM et les sommes correspondant à tous les travaux réalisés au jour de la résiliation deviendront immédiatement exigibles, outre le règlement en sus du solde des sommes prévues au contrat à titre d'indemnisation.

Article 8. Livraison

Délais de livraison

Les délais courent à compter de la date d'émission de l'accusé de réception de la commande.

Le calendrier éventuellement fourni ne l'est qu'à titre informatif et ne saurait par conséquent avoir une valeur contractuelle.

Les retards susceptibles d'intervenir ne pourront par conséquent et en aucun cas donner lieu à

indemnité ou pénalité, au refus du Service, ni justifier une résolution du contrat en cause.

Date de livraison

La livraison est réalisée par la mise à disposition, en conformité avec le planning établi, des Services réalisés par WEBQAM, et ce avant la phase de Recette.

Article 9. Réserve de propriété

WEBQAM conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens. Néanmoins à compter de la livraison, le Client assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner. Tout acompte versé à WEBQAM restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait contre le Client.

Article 10. Recette

Dans le cas où les Services sont décomposés en Lots, chacun des Lots fait l'objet d'une procédure de Recette. Sauf dispositions contraires figurant dans la Proposition, la période de Recette de la totalité des Services, objet des présentes, est fixée à 15 jours à compter du début de la livraison des Services au Client par WEBQAM. A défaut de remarque formulée par le Client à l'issue de la période des 15 jours, les Services seront réputés recettés et validés par le Client. En cas d'anomalie ou de réserve apparaissant pendant la période de Recette, celles-ci seront consignées par le Client sur une fiche de recette et la Recette sera prononcée avec des réserves. WEBQAM prendra dès lors toutes dispositions pour corriger, dans les meilleurs délais, les anomalies, objet des réserves, afin de permettre au Client de lever les réserves.

S'agissant de Développements, en cas de mise en exploitation préalablement à l'expiration de la période susvisée, ils seront automatiquement réputés recettés à la date de démarrage de la mise en exploitation. Sauf disposition contraire figurant dans la Proposition, la procédure de Recette des Développements s'effectue sur la base des jeux d'essais du Client. A ce titre, le Client devra avoir remis à WEBQAM ses jeux d'essais pour validation au moins 15 jours avant la date prévue de fourniture des Développements au Client. WEBQAM dispose de 15 jours pour examiner ces jeux d'essais et émettre par écrit ses éventuelles observations. En cas de défaillance du Client dans la fourniture ou la correction desdits jeux d'essais, WEBQAM pourra, aux frais du Client, sur la base des tarifs de WEBQAM en vigueur, réaliser ou corriger lesdits jeux d'essais. Dans l'hypothèse où l'étude réalisée constitue un préalable à la réalisation des Développements, le document dûment recetté tient lieu de Spécifications des Développements à réaliser et, de ce fait, constitue le document de référence pour prononcer la Recette desdits Développements. En aucun cas, au cours de l'exécution des présentes, un Lot préalablement recetté ne pourra être remis en cause, sa procédure de recette prononcée étant définitivement acquise.

Article 11. Garanties

WEBQAM garantit la conformité aux Spécifications des Services réalisés au titre du Contrat. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité et des caractéristiques des Services et avoir pu apprécier leur adéquation à ses propres besoins.

S'agissant de Développements, aucune garantie n'est donnée sur l'aptitude des Développements à remplir une fonctionnalité non prévue dans les Spécifications. WEBQAM ne garantit pas la pérennité de l'intégralité des fonctionnalités, de l'ergonomie et des performances du système préexistant chez le Client. L'état de l'art ne permettant pas de tester et de vérifier toutes les possibilités d'utilisation des Développements, WEBQAM ne saurait garantir que ceux-ci sont exempts d'anomalies. Toutefois, WEBQAM s'engage à tout mettre en œuvre pour corriger, dans les meilleurs délais, les anomalies

reproductibles qui lui seraient signalées par le Client dans un délai de 3 mois (pour tous les sites, à l'exception des sites Wordpress construits avec un thème et des sites Shopify sans développement spécifique pour lesquels le délai est d'1 mois) à compter de la date de Recette des Développements, pour autant que :

- l'anomalie ait été signalée par le Client à WEBQAM par écrit dès sa survenance et correctement décrite
- le Client ait respecté les consignes d'exploitation.

La garantie s'étend aux corrections effectuées par WEBQAM au titre de la garantie elle-même sans que, dans ce cas, la durée globale de la garantie soit modifiée.

Ne sont pas couverts par la garantie, les incidents consistant en un défaut de fonctionnement dû :

- à une mauvaise utilisation des Développements par rapport aux Spécifications,
- à une modification des Développements apportée par le Client depuis la date de réception,
- à une modification de l'environnement technique des Développements.

Toutes les interventions de WEBQAM, dans le cadre de la garantie, non motivées par un incident imputable aux Développements, dans leur version livrée par WEBQAM, seront facturées par WEBQAM au Client conformément au tarif en vigueur chez WEBQAM au jour de l'intervention, sans que cette facturation puisse être inférieure à une demi-journée. Les frais de déplacement sont facturés en sus, au réel sur justificatif, selon la politique voyage consultable sur simple demande adressés à WEBQAM. WEBQAM ne saurait garantir les anomalies affectant tout programme d'ordinateur utilisé conjointement aux Développements. Le Client reconnaît que les caractéristiques de ses propres données, les procédures utilisées par le Client pour les convertir, les formater et les charger ainsi que l'utilisation par le Client des Développements en combinaison avec des produits tiers peuvent conduire à une impossibilité d'utiliser les Développements selon les termes de la garantie ci-dessus.

En conséquence, WEBQAM ne sera pas responsable des dysfonctionnements résultant :

- des caractéristiques des données du Client ou des procédures utilisées pour les convertir, les formater ou les charger,
- et / ou de l'utilisation des Développements en combinaison avec des matériels et /ou des programmes tiers, sauf si WEBQAM a recommandé par écrit leur utilisation en combinaison avec ces matériels et /ou programmes tiers.

La Partie fournissant des Éléments de Travail (ci-après le Fournisseur) à l'autre Partie (ci-après le Destinataire), devra garantir et indemniser cette dernière contre toute réclamation concernant la propriété intellectuelle relative aux Éléments de travail fournis et utilisés pour l'exécution du Contrat, sous réserve que :

- le Destinataire notifie par écrit au Fournisseur cette réclamation dans les 30 jours de sa réception ;
- le Destinataire accorde au Fournisseur l'assistance et les informations nécessaires à l'exécution des dispositions ci-dessus, les frais raisonnables encourus par le Destinataire dans ce but étant à la charge du Fournisseur ;
- le Fournisseur ait le contrôle exclusif des moyens de défense et la totale liberté de signer une éventuelle transaction.

Dans la mesure où une infraction aux droits d'un tiers est invoquée ou constatée, le Fournisseur aura le droit, à ses frais de :

- modifier les éléments de travail, ou de fournir des éléments de substitution ;
- obtenir, pour le destinataire, le droit de continuer à utiliser les éléments de travail, dans l'hypothèse où aucun des éléments ci-dessus ne seraient adaptés sur un plan commercial, obtenir la restitution des éléments de travail, objets de la réclamation, et de tous les droits qui y sont attachés et rembourser les redevances payées, le cas échéant, au titre des Éléments de travail par le Destinataire. La présente clause énonce les seuls recours dont disposent les Parties au titre de la propriété intellectuelle.

La responsabilité du fournisseur ne pourra être engagée dans le cas d'une réclamation relative à

la propriété intellectuelle résultant de :

- l'utilisation par le destinataire d'une version dépassée ou modifiée de tout ou partie des Eléments de Travail, si la réclamation aurait pu être évitée par l'utilisation de la version courante et non modifiée des éléments de travail.
- l'utilisation d'informations, de schémas, spécifications, instructions, logiciels, données ou des éléments de travail non délivrés par le fournisseur.

Les garanties mentionnées dans le présent article sont exclusives de tout autre.

Article 12. Responsabilité

Les Parties ne seront en aucun cas responsables des dommages indirects et immatériels. Par dommages indirects et immatériels, les Parties conviennent d'entendre notamment les pertes de bénéfice, chiffre d'affaires, données ou usage de celles-ci, encourues par l'autre Partie ou un tiers. La responsabilité de WEBQAM au titre des Services ne saurait en aucun cas excéder le montant des sommes payées par le Client au titre des Services litigieux. Les présentes stipulations répartissent le risque entre WEBQAM et le Client. Les prix convenus reflètent cette répartition du risque et la limitation de responsabilité qui en résulte.

Article 13. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1.218 du Code civil ou d'aléas sanitaires, politiques ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

Les obligations de la Partie victime du cas de force majeure seront suspendues sans qu'elle encoure de responsabilité, quelle qu'elle soit. En particulier, les délais requis pour l'exécution des obligations de la Partie affectée par le cas de force majeure seront suspendus pour la durée du cas de force majeure. Chaque Partie s'engage à notifier promptement à l'autre, par écrit, la survenance de tout cas de force majeure.

Les Parties s'efforceront, dans la mesure du possible, d'atténuer les effets des cas de force majeure. Tout retard dû à un cas de force majeure ne peut constituer un motif suffisant pour obtenir la résiliation du Contrat.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du présent Contrat pendant une période de plus de 60 (SOIXANTE) jours alors les Parties se rencontreront dans les plus brefs délais pour examiner la conduite à tenir dans une telle situation. Chacune des Parties pouvant alors résilier, à défaut d'accord, le Contrat par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, sans indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

Article 14. Droits cédés

WEBQAM cède au Client un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation des Services pour ses opérations, à compter du complet paiement par le Client des sommes dues.

Conformément aux dispositions de l'article L 131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, la présente cession est consentie :

- Pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs sur lesquels portent les Services.
- Sur l'intégralité des droits d'auteurs sur lesquels portent les Services.
- Pour toute forme d'exploitation commerciale des Services ainsi que pour toute reproduction, représentation, adaptation, traduction, transformation, utilisations secondaires et dérivées.
- Pour le monde entier.

S'agissant de Développements, et à ce titre, le Client se verra remettre les codes sources des Développements; dans le but exclusif d'effectuer lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers des Services de maintenance ou d'adaptation des Développements. Dans l'hypothèse où un tiers prend connaissance desdits codes sources, le Client fera en sorte qu'il s'engage à préserver leur confidentialité et le Client garantit WEBQAM du respect de cet engagement.

Les droits ci-dessus sont cédés pour quelque usage que ce soit, à l'exclusion d'une mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux, pour être utilisés par quelque procédé et en quelque lieu que ce soit sans préjudice des dispositions de la Loi applicable (voir ci-après), en toute langue et tout langage de programmation, sans limitation de nombre, sur tout support (papier, magnétique, optique ou de vidéographie et notamment disque, disquette, bande, listing, vidéogramme). La cession intervient après paiement à WEBQAM du prix des Services pour toute la durée de protection légale par le droit d'auteur.

Article 15. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des Parties de ses obligations essentielles résultant du Contrat, l'autre Partie pourra mettre fin de plein droit par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, au Contrat, aux torts exclusifs de la Partie défaillante, 15 jours après mise en demeure adressée par courrier suivi restée infructueuse.

Dans tous les cas de fin du contrat, pour quelque motif que ce soit, les sommes dues au titre des Services réalisés resteront exigibles et acquises à WEBQAM, sans préjudice de tout dommage et intérêts.

Article 16. Généralités

Confidentialité

Chacune des Parties pourra communiquer à l'autre Partie des informations de type confidentiel. Les Parties s'engagent à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite et ce quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre du contrat, et notamment les termes du contrat, ainsi que les résultats d'essais relatifs directement ou indirectement aux programmes WEBQAM.

Ne seront pas considérés comme informations confidentielles, les informations :

- Qui sont ou tomberaient dans le domaine public en l'absence de toute faute imputable à la Partie réceptrice,
- Qui sont en possession de la Partie réceptrice préalablement à leur divulgation sans avoir été obtenues directement ou indirectement de l'autre Partie,
- Qui avaient été communiquées à la Partie réceptrice par un tiers sans obligation de confidentialité,
- Qui sont formalisées ou développées indépendamment par la Partie réceptrice, dont la divulgation est le résultat d'une disposition requise aux termes d'une disposition législative, réglementaire ou d'une décision de justice.

Les Parties s'engagent à maintenir ces informations confidentielles durant la réalisation des Services et pendant 10 ans après l'expiration du contrat.

Licence de programmes

Les Services peuvent être relatifs à des programmes de WEBQAM concédés en licence aux termes d'une convention distincte des présentes. Seul le contrat de licence d'utilisation des programmes régit les conditions d'utilisation desdits programmes.

Relations entre les Parties

Le Client assurera la maîtrise d'œuvre des Services, sauf disposition contraire dans la proposition. WEBQAM et le Client sont des entreprises juridiquement et économiquement indépendantes et l'exécution du contrat ne crée entre elles aucune solidarité, mandat, société de fait ou relation équivalente. Chacune des Parties veille seule au respect de ses obligations légales, notamment au titre du droit du travail, y compris le paiement des salaires et de ses employés, cotisations de sécurité sociale et autres charges supportées par l'employeur.

Cession, sous-traitance

Aucune commande ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux par le Client.

Par contre, WEBQAM pourra céder le bénéfice de la commande à toute personne morale ou physique qui reprendra l'intégralité des obligations visées aux présentes vis-à-vis du Client. WEBQAM pourra à tout moment sous-traiter tout ou partie de ses obligations.

Accord complet

Le contrat, tel que défini à l'article 1, reflète l'accord complet des Parties et annule et remplace tous les autres contrats, propositions, courriers, ou autres types d'accords, écrits ou oraux entre les Parties relatifs à l'objet du contrat. Il est expressément convenu que le contrat prévaudra sur toutes les dispositions des conditions générales d'achat du Client. Sont nulles toutes adjonctions, modifications ou suppressions portées sur le contrat qui ne seraient pas approuvées par acte séparé par WEBQAM.

Promotion

Chacune des Parties accorde à l'autre Partie le droit de faire référence à son cocontractant pour la promotion de ses activités. Toute autre utilisation devra faire l'objet, au préalable de l'autorisation écrite de l'autre Partie.

Nullité partielle

La déclaration de nullité ou d'inapplicabilité d'une quelconque stipulation du contrat n'entraîne pas de plein droit la nullité ou l'inapplicabilité des autres stipulations.

Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit d'une manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété par une renonciation de cette Partie au bénéfice de ladite cause.

Loi applicable

La loi applicable au contrat est, sans préjudice des articles ci-dessus, la loi Française.

Tribunaux compétents

Tous les litiges pouvant survenir entre les Parties, concernant le présent Contrat, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, seront soumis, préalablement à toute action juridictionnelle, obligatoirement à une médiation.

Les Parties conviennent dès à présent et de manière irrévocable à confier cette mission de médiation à :

La Chambre Nationale des Praticiens de la médiation (CNPM), sise 23 rue de Terrenoire à

SAINT-ÉTIENNE (42100).

La Chambre nationale des Praticiens de la Médiation sera saisie, sur simple demande, par la Partie la plus diligente.

La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation soumettra à l'agrément des Parties un ou plusieurs médiateurs, en fonction de l'importance et la complexité de l'affaire, figurant sur la liste. En cas de désaccord des Parties sur cette proposition, il est d'ores et déjà convenu que le choix du ou des médiateurs reviendra en dernier lieu à la Chambre nationale des Praticiens de la Médiation elle-même, les Parties renonçant à tout recours contre cette désignation.

Les Parties conviennent de s'en remettre à la procédure de Médiation qui sera arrêtée par le(s) médiateur(s) désigné(s).

Les Parties s'obligent à participer aux différentes réunions organisées par le(s) médiateur(s) et à répondre avec diligence à toutes convocations et à toutes demandes formulées par ce(s) derniers(s).

Les Parties s'obligent, de manière générale, à collaborer de bonne foi à la médiation. Elles s'engagent à respecter la confidentialité qui est attachée au déroulement de cette procédure ainsi qu'à tous les propos, actes, documents, etc... y afférents.

L'accord signé par les Parties à l'issue de la procédure de médiation pourra être contresigné par l'avocat de chacune des Parties afin de lui conférer une force exécutoire.

L'accord signé par les Parties à l'issue de la médiation pourra également être soumis, à l'initiative de l'une d'elles ou à leur requête conjointe, à l'homologation du juge afin de lui donner l'autorité de la chose jugée.

La rémunération du (des) médiateur(s), ainsi que les frais occasionnés par la mission de médiation seront supportés à part égale par les Parties, sauf meilleur accord conclu entre elles.

En cas d'échec de la médiation comme dans la situation où elle n'aurait pas abouti à l'issue d'un délai de 2 (DEUX) mois à compter de la première réunion, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de SAINT-ÉTIENNE (42000).

Article 17. Données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client peut, à tout moment, accéder aux informations personnelles le concernant, demander leur modification ou leur suppression. Ainsi, selon les articles 36, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés, le Client peut demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation sont interdites.

Pour exercer ses droits, le Client peut s'adresser à WEBQAM par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel.

Aucune des données des Clients ne devra être exploitée, sans avoir au préalable respecté l'ensemble des obligations qui incombent à WEBQAM, en qualité de responsable du traitement de données, au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » et depuis le 25 mai 2018, du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), en ce notamment compris, sans s'y limiter, informer lesdits Clients de façon claire, intelligible et aisément accessible, de l'usage et des finalités qui sont faites de leurs données personnelles et/ou sensibles, en vue de l'obtention d'un consentement total et éclairé de leur part.

Afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'il traite de manière continue, WEBQAM assure des mesures de protection des données appropriées et démontrera cette conformité à tout moment (accountability), par la mise en place et la mise à jour des outils suivants :

- la tenue d'un registre des traitements mis en œuvre,
- la notification de failles de sécurité (aux autorités et personnes concernées) : les données personnelles seront traitées de manière à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées. Lorsqu'il constate une violation de données à caractère personnel, WEBQAM notifiera à l'autorité de protection des données la violation dans les 72 heures. L'information des personnes concernées est requise si cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne.
- la certification de traitements,
- l'adhésion à des codes de conduites,
- le cas échéant, la désignation d'un DPO (délégué à la protection des données) ; WEBQAM désignera un délégué si ses activités principales l'amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle.
- les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) : pour tous les traitements à risque, WEBQAM conduira une étude d'impact complète, faisant apparaître les caractéristiques du traitement, les risques et les mesures adoptées. Concrètement, il s'agit notamment des traitements reposant sur « l'évaluation systématique et approfondie d'aspects personnels des personnes physiques », c'est-à-dire notamment de profilage. En cas de risque élevé, WEBQAM consultera l'autorité de protection des données avant de mettre en œuvre ce traitement, qui pourra s'opposer au traitement à la lumière des caractéristiques et conséquences données.

Par la signature des présentes, le Client autorise WEBQAM à procéder au traitement de ses données personnelles strictement nécessaires au traitement de son dossier, dans les conditions et suivants les modalités convenues aux présentes.

Article 18. Information précontractuelle - acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé ;
- Le prix des Services ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services exigés ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

- Les informations relatives au droit de rétractation, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- Les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique ou morale, de procéder à une passation de commande par l'intermédiaire du Prestataire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services, ce qui est expressément reconnu par l'Utilisateur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.